

## **LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre madame la conseillère Sophie Desrosiers et messieurs les conseillers Claude Bélisle, Jean Bourgeois, Sylvain Loyer, Pierre-Luc Payette et Serge Rivest.

Assiste également à la séance:

Est aussi présent M. Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
- 5.1 DEMANDE D'OFFICIALISATION DU NOM DE « RUE BOURDON » À LA COMMISSION DE TOPONYMIE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
- 7.162 ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT 2022-407-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS POUR L'AJOUT D'UNE CATÉGORIE IMPLANTATION D'HABITATION MULTIFAMILIALE DE CATÉGORIE 1
- 7.186 OFFRE DE SERVICE DE POMPE VILLEMAIRE – MODIFICATION POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT D'UNE DEUXIÈME POMPE DE DISTRIBUTION POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC
- 7.198 CONTRAT DE TRAVAIL DE LA TRÉSORIÈRE-ADJOINTE
- 7.200 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE RANG CAMP NOTRE-DAME
- 7.203 OFFRE DE SERVICE DE MARINDUSTRIEL POUR LA FOURNITURE D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA STATION D'ÉGOUT SANITAIRE
- 7.204 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA SIGNALISATION SUR LE RANG MONTCALM
- 7.205 OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE
- 7.206 OFFRE DE SERVICE DE DCA COMPTABLE – DIVERS MANDATS
- 7.207 REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
- 7.208 REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE – CIRCONSCRIPTION DE MONTCALM
- 7.211 OFFRE DE SERVICE DES SERVICES EXP – ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE D'AQUEDUC

- 7.213 ACCORD DU FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF RELATIVEMENT À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE PISTE MULTIFONCTION À SAINT-LIGUORI
- 7.214 DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 – RÉFECTION DU RANG LÉPINE – LIBÉRATION FINALE
- 7.215 OFFRE DE SERVICE DE GBI POUR LA CONCEPTION DE PLAN ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU RANG RIVIÈRE ROUGE ET DE LA PETITE NORAIE
- 7.217 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-46X INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES
- 7.219 AUTORISATION AU CPE TIRELOU POUR LA MISE EN PLACE D'UN TROTTOIR SUR LE LOT 4 372 129 – TERRAIN DES LOISIRS
- 7.221 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS D'ARCHIVES LANAUDIÈRE
- 7.223 OFFRE DE SERVICE DE POMPE VILLEMAIRE POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE SUBMERSIBLE – JEUX D'EAU
- 7.225 DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 RÉFECTION DE LA RUE ALPHONSE-GRENIER CONSTRUCTION MOKA – LIBÉRATION PROVISOIRE
- 8. VARIA
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance.

**2022-199**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Serge Rivest,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

**2022-200**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

**2022-201**

### **4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du Règlement numéro 2015-387. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

202200771 (I)	CASH	Petite Caisse	192,12 \$
202200772 (I)	9468-3430 QUÉBEC INC.	Décompte 3 - Alphonse Grenier	162 876,34 \$
202200773 (I)	CONSTRUCTIONS VENNE	CONSTRUCTION CHALET DES	147 489,05 \$
202200774 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS	681,29 \$
202200775 (I)	HYDRO QUEBEC	ÉLECTRICITÉ LUMIÈRES DE RUES	5 639,82 \$
202200776 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	133,49 \$
202200777 (I)	MOISSON LANAUDIÈRE	DEMANDE DE CONTRIBUTION	2 000,00 \$
202200778 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FOURNITURES DE BUREAU	501,69 \$
202200779 (I)	SCELLEMENT DE FISSURES	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	9 198,00 \$
202200780 (I)	9306-1380 Québec inc.	RÉFECTION ÉRABLES ET	36 220,00 \$
202200781 (I)	MARC ETHIER	REMBOURSEMENT AU CRÉDIT	2 939,80 \$
202200782 (I)	MARIE-ÈVE MONETTE	REMB. CAMP DE JOUR	55,38 \$
202200783 (I)	LES ÉCURIES HARNOIS	CAMP DE JOUR	3 600,00 \$
202200784 (I)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCE COLLECTIVE	2 960,64 \$
202200785 (C)	GLOBAL PAYMENT -	Service de carte interac	57,19 \$
202200786 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	65 257,01 \$
202200787 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	40,00 \$
202200788 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	ACHAT BACS BLEU ET BRUN	19 525,39 \$
202200789 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	PETIT OUTIL VOIRIE	417,10 \$
202200790 (I)	CENTRE DE LOCATION	PETIT OUTIL VOIRIE	33,90 \$
202200791 (I)	TROPHÉES J.L.M.INC.(LES)	FOURNITURES DE BUREAU	180,51 \$
202200792 (I)	ALARME BEAUDRY	AQUEDUC	209,25 \$
202200793 (I)	LES ENTREPRISES	ENTRETIEN VOIRIE	356,42 \$
202200794 (I)	MINISTRE DES FINANCES	REMBOURSEMENT FRAIS DE	1 031,65 \$
202200795 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	ENTRETIEN AQUEDUC	786,33 \$
202200796 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FOURNITURES DE BUREAU	255,77 \$
202200797 (I)	ENTREPRISES A. LAPORTE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	402,57 \$
202200798 (I)	BOUCHERIE AU PIGNON	CAMP DE JOUR	83,50 \$
202200799 (I)	BOURASSA SPORT	RÉFECTION TERRAIN DE TENNIS	14 716,80 \$
202200800 (I)	CARRIÈRE BGR	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	327,26 \$
202200801 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU AQUEDUC	4 137,95 \$
202200802 (I)	STELM DIV. D'EMCO	ENTRETIEN VOIRIE	258,69 \$
202200803 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	1 376,89 \$
202200804 (I)	AUTOBUS GAUDREAU INC.	CAMP DE JOUR	454,15 \$
202200805 (I)	FENÊTRAGE ST-AMBROISE	ENTRETIEN BÂTIMENT VOIRIE	159,82 \$
202200806 (I)	GROUPE ABS INC.	TRAVAUX ALPHONSE-GRENIER	5 841,82 \$
202200807 (I)	RONA INC.	ÉQUIPEMENT VOIRIE	360,10 \$
202200808 (I)	Location Mille Items	TOILETTE TERRAIN DES	160,97 \$
202200809 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200810 (I)	EXTERMINATION	ENTRETIEN TERRAIN DES	402,41 \$
202200811 (I)	GROUPE CONSEIL NOVO	FRAIS DE GESTION	236,18 \$
202200812 (I)	TRIVIUM AVOCATS	HONORAIRES JURIDIQUES	241,45 \$
202200813 (I)	SPECTRALITE SIGNOPLUS	PANNEAUX DE SIGNALISATION	991,54 \$
202200814 (I)	Lignes Maska	LIGNAGE DE RUES	14 119,93 \$
202200815 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200816 (I)	TESSIER RÉCRÉO-PARC	ÉQUIPEMENT PARC	7 806,80 \$

202200817 (I)	COALITION ORGANISATIONS	COTISATION ANNUELLE 2022-	100,00 \$
202200818 (I)	PARALLÈLE 54	HONORAIRES PROFESSIONNELS	13 325,60 \$
202200819 (I)	CHAUSSURES HUSKY LTÉE	VÊTEMENT VOIRIE	1 290,88 \$
202200820 (I)	Nanotech informatique inc.	SUPPOT INFORMATIQUE	977,29 \$
202200821 (I)	NUMMAX	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT CAISSE	396,09 \$
202200822 (I)	ADMQ ZONE 04-LANAUDIÈRE	COLLOQUE ANNUEL ZONE 04	175,00 \$
202200823 (I)	ONYX ENTRETIEN	ENTRETIEN MÉNAGER SOUS-	149,47 \$
202200824 (I)	ENTREPRENEUR	TRAVAUX VOIRIE	18 091,32 \$
202200825 (I)	FQM ASSURANCES INC.	MODIFICATION POLICE	2 697,75 \$
202200826 (I)	PROMOTIONS ZONE	CAMP DE JOUR	653,01 \$
202200827 (I)	9458-0875 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN ÉGOUT	490,94 \$
202200828 (I)	BRIGITTE JETTÉ	FRAIS DE DÉPLACEMENT	55,20 \$
202200829 (I)	SONXPLUS	ÉQUIPEMENT CHALET DES	4 488,53 \$
202200830 (I)	FPS FORMATION	SERVICE DE FORMATION	17,25 \$
202200831 (I)	PRÉCILLIA BOUCHARD	SUBVENTION POUR ACHAT	80,00 \$
202200832 (I)	DALCOURT RÉFRIGÉRATION	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	137,97 \$
202200833 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200834 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200835 (I)	CHARTIER INC.,LES	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	962,10 \$
202200836 (I)	KIWI	FOURNITURES DE BUREAU	12,65 \$
202200837 (I)	LES EXCAVATIONS MICHEL	DÉMOLITION SALLE MUNICIPALE	44 322,42 \$
202200838 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	289,72 \$
202200839 (I)	ANIMAUX CENTRE CHICO	CC ACHATS BIBLIO	123,74 \$
202200840 (I)	EPB Entrepôt de produits de	CC ÉQUIPEMENT BIBLIOTHÈQUE	321,36 \$
202200841 (I)	Amazon	CC CAMP DE JOUR	11,49 \$
202200842 (I)	CANADIAN TIRE	CC ENTRETIEN PARC	28,73 \$
202200843 (I)	Super C	CC CAMP DE JOUR	40,61 \$
202200844 (I)	Amazon	CC CAMP DE JOUR	52,88 \$
202200845 (I)	DOLLARAMA	CC CAMP DE JOUR	28,46 \$
202200846 (C)	CRABTREE PIZZERIA	CC CAMP DE JOUR	144,69 \$
202200847 (I)	ÉLECTRONIQUE MASTER VOX	CC CHALET DES LOISIRS	22,16 \$
202200848 (I)	LES ALIMENTS TRIOVA	CC CAMP DE JOUR	63,15 \$
202200849 (I)	Cassandra Perreault	REMBOURSEMENT DÉPENSES	259,52 \$
202200850 (I)	Rôtisserie Joliette	CC FESTIVAL ACADIEN	111,65 \$
202200851 (I)	WALMART JOLIETTE	CC FESTIVAL ACADIEN	89,13 \$
202200852 (I)	DOLLARAMA	CC CAMP DE JOUR	36,22 \$
202200853 (I)	TIM HORTON	CC CAMP DE JOUR	10,99 \$
202200854 (I)	METRO	CC CAMP DE JOUR	12,58 \$
202200855 (I)	TORONTO POOL SUPPLIES	CC ENTRETIEN JEUX D'EAU	934,48 \$
202200856 (I)	TEAMVIEWER	CC FOURNITURES DE BUREAU	262,14 \$
202200857 (I)	LUCIOLE	SERVICE INTERNET CHALET	678,29 \$
202200858 (I)	MAXI RAWDON	CC CAMP DE JOUR	39,52 \$
202200859 (I)	PRESTO CLUB ENTREPÔT	CC FESTIVAL ACADIEN	181,64 \$
202200860 (I)	MAXI JOLIETTE	CC CAMP DE JOUR	130,87 \$
202200861 (I)	FERME REGIS FRUITS	CC FESTIVAL ACADIEN	57,72 \$
202200862 (I)	PIZZERIA ST-JACQUES	CC FESTIVAL ACADIEN	56,84 \$
202200863 (I)	ACKLANDS GRAINDER INC.	CC ENTRETIEN ÉGOUT	1 890,81 \$
202200864 (I)	MARCHE DES RAPIDES	ESSENCE VOIRE	2 523,99 \$
202200865 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	PETIT OUTIL VOIRIE	70,81 \$
202200866 (I)	ORKIN Canada	ENTRETIEN BÂTIMENT	82,03 \$
202200867 (I)	CANADIAN TIRE	ENTRETIEN PARC	20,44 \$

202200868 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	29,61 \$
202200869 (I)	ENTREPRISES A. LAPORTE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	103,29 \$
202200870 (I)	BOUCHERIE AU PIGNON	CAMP DE JOUR	399,50 \$
202200871 (I)	SÉCURITÉ LANAUDIÈRE INC.	ÉQUIPEMENT VOIRIE	376,55 \$
202200872 (I)	NORDIKEAU INC.	EXPLOITATION EAUX USÉES	1 017,53 \$
202200873 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	399,55 \$
202200874 (I)	AUTOBUS GAUDREULT INC.	CAMP DE JOUR	1 632,64 \$
202200875 (I)	RENE LAVOIE PROTEC-FAUNE	ENTRETIEN INFRASTRUCTURE	505,89 \$
202200876 (I)	DÉNEIGEMENT MICHAEL	ENTRETIEN VOIRIE	965,79 \$
202200877 (I)	STAPLES AVANTAGES /BOU	STATION D'ÉGOUT	58,60 \$
202200878 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	163,23 \$
202200879 (I)	GAGNON, CANTIN,	FRAIS DE NOTAIRE	1 427,30 \$
202200880 (I)	HAVRE FAMILIAL	CAMP DE JOUR	330,11 \$
202200881 (I)	REMY PROVOST	FOURNITURES DE BUREAU	59,98 \$
202200882 (I)	LES CLÔTURES M.T. INC.	REVITALISATION DU VILLAGE	2 931,86 \$
202200883 (I)	EBI MONTRÉAL INC.	FESTIVAL ACADIEN	936,48 \$
202200884 (I)	MRC DE MONTCALM	VT/2022-005 et VT/2022-006	350,00 \$
202200885 (I)	MRC DE MONTCALM	INSCRIPTION OMNIUM DE GOLF	16,75 \$
202200886 (I)	INFOTECH	SERVICE DE FORMATION	339,18 \$
202200887 (I)	PRODUITS SANY INC.	PRODUITS NETTOYANTS	178,67 \$
202200888 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	20,00 \$
202200889 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	PEINTURE TERRAIN DE JEU	165,08 \$
202200890 (I)	SINTRA INC.	ASPHALTE FROIDE	419,22 \$
202200891 (I)	SERGE DAIGLE ÉLECTRICIEN	ENTRETIEN TERRAIN DES	2 671,71 \$
202200892 (I)	ALARME BEAUDRY	STATION DE POMPAGE	39,09 \$
202200893 (I)	MUNICIPALITÉ DE SAINT-	INFIRMIÈRE EN MILIEU RURAL	156,42 \$
202200894 (I)	POSTES Canada	ENVOI POSTAL	133,79 \$
202200895 (I)	Signé Beauséjour inc.	REVITALISATION MUNICIPALITÉ	269,03 \$
202200896 (I)	NORDIKEAU INC.	ANALYSE EAU AQUEDUC	343,77 \$
202200897 (I)	GO-ELAN	ENTRETIEN PARC	559,47 \$
202200898 (I)	GROUPE ABS INC.	TRAVAUX ALPHONSE-GRENIER	6 078,68 \$
202200899 (I)	PÉPINIÈRE SAINT-PAUL	REVITALISATION MUNICIPALITÉ	396,66 \$
202200900 (I)	SPECTRALITE SIGNOPLUS	PANNEAUX DE SIGNALISATION	115,04 \$
202200901 (I)	VORTEX	ENTRETIEN JEUX D'EAU	1 663,69 \$
202200902 (I)	LES ENSEMENCEMENTS N.	ENTRETIEN VOIRIE	862,31 \$
202200903 (I)	TECHNICOMM	CAMP DE JOUR	344,82 \$
202200904 (I)	CAFÉ DES PLAINES	ENTRETIEN AQUEDUC	236,20 \$
202200905 (I)	AU VENT J D INC	ÉQUIPEMENT CHALET DES	8 774,90 \$
202200906 (I)	DRAIN PERFECTO	ENTRETIEN VOIRIE	460,00 \$
202200907 (I)	ALEXIS BEAUSOLEIL	FRAIS DE DÉPLACEMENT	105,73 \$
202200908 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	926,16 \$
202200909 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	602,87 \$
202200910 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 204,11 \$
202200911 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	27 260,32 \$
		Total des dépenses	679 748,68 \$
		Salaires des employés	70 548,46 \$
		Salaires des élus	6 042,99 \$
		Salaires des pompiers	2 486,67 \$
		Total des salaires	79 078,12 \$
		Grand total	758 826,80 \$

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 202200771 à 202200911 pour le mois de septembre 2022 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer pour un montant de 758 826,80 \$.

Adoptée.

## **5. ADMINISTRATION**

2022-202

### **5.1 DEMANDE D'OFFICIALISATION DU NOM DE « RUE BOURDON » À LA COMMISSION DE TOPONYMIE**

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle rue sera aménagée sur les lots 6 520 476, 6 411 383, 6 411 385 et 6 411 381 à l'intersection de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un avis technique favorable de la part de la Commission de la toponymie du Québec pour le nom « rue Bourdon »;

CONSIDÉRANT QUE le nom de cette rue se veut un hommage à la famille Bourdon qui fut longtemps propriétaire d'une partie des terrains de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de réelle thématique dans ce secteur concernant les noms de rues;

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement que le conseil municipal demande à la Commission de la toponymie d'officialiser le nom de « rue Bourdon » du projet de lotissement des lots 6 520 476, 6 411 383, 6 411 385 et 6 411 381 du cadastre du Québec.

Adoptée.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens pour cette séance.

## **7. CORRESPONDANCE**

2022-203

### **7.162 ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT 2022-407-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS POUR L'AJOUT D'UNE CATÉGORIE IMPLANTATION D'HABITATION MULTIFAMILIALE DE CATÉGORIE 1**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liguori souhaite modifier les usages permis au cœur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite pouvoir autoriser certains projets de multilogements dans les zones PA1;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné le 11 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et résolu unanimement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2**

Le règlement de zonage numéro 407 de la municipalité de Saint-Liguori est modifié par l'ajout des articles suivants :

*3.2.4 Zones admissibles aux usages conditionnels de la catégorie « Section 3.7 Implantation d'habitation multifamiliale de catégorie 1 » : dans les zones PA1.*

*Article 4.5 : Catégorie « Implantation d'habitation multifamiliale de catégorie 1 »*

##### *Article 4.5.1 : Objectifs*

*Visé à permettre l'implantation ponctuelle d'habitation multifamiliale de catégorie 1 dans certaines zones du périmètre urbain où des projets sont possibles, mais qu'un souci d'harmonisation justifie l'analyse discrétionnaire des projets.*

##### *Article 4.5.2 : Critères*

*L'implantation d'habitation multifamiliale de catégorie 1 est évaluée selon les critères suivants :*

- L'exercice de cet usage se fait de manière à ne pas créer d'inconvénients aux résidences limitrophes, le cas échéant;*
- L'usage proposé s'intègre au site environnant quant à la volumétrie de l'architecture, l'aménagement du terrain, les opérations, l'achalandage, la circulation et les opérations effectuées. Il s'insère donc adéquatement au cadre bâti et spatial de son milieu;*
- Les différents usages apparaissant dans le voisinage sont équilibrés;*
- Les bâtiments et installations accessoires s'intègrent harmonieusement;*
- L'éclairage est orienté vers le site visé et respecte l'ambiance sans causer préjudice au voisinage;*
- L'aménagement général du terrain doit maintenir ou prévoir la présence d'arbres et de végétaux;*
- Les équipements mécaniques nécessaires à l'exercice de l'usage ne doivent pas être visibles de la rue et ne doivent pas résulter en une augmentation du bruit susceptible d'être perçu par les occupants des logements du voisinage;*
- D'autres conditions supplémentaires peuvent être imposées dans le but d'assurer la meilleure intégration possible de l'usage de remplacement dans son voisinage.*

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2022-204

**7.186 OFFRE DE SERVICE DE POMPE VILLEMAIRE –  
MODIFICATION POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT D’UNE  
DEUXIÈME POMPE DE DISTRIBUTION POUR LE RÉSEAU  
D’AQUEDUC**

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et résolu unanimement d’accepter l’offre de service de Pompe Villemaire et d’autoriser une dépense de 17 556 \$ (montant avant taxes) pour permettre le fonctionnement d’une deuxième pompe de distribution pour le réseau d’aqueduc. Les fonds seront pris dans le surplus affecté au réseau d’aqueduc.

Adoptée.

2022-205

**7.198 CONTRAT DE TRAVAIL DE LA TRÉSORIÈRE-ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu de procéder au prolongement du contrat de travail de la trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de contrat de travail soumis;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Liguori adopte le nouveau contrat de travail de la trésorière-adjointe, Mme Danielle Pouliot;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Liguori autorise également la mairesse, madame Ghislaine Pomerleau, et le directeur général, M. Simon Franche, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

2022-206

**7.200 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT  
LE RANG CAMP NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur le Camp Notre-Dame est un enjeu important pour les citoyennes et citoyens de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que le ministère des Transports améliore la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et unanimement résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports de réduire la vitesse à 50km/h sur l’ensemble du Camp Notre-Dame et



installer une lumière clignotante jaune à l'intersection avec le chemin Nadeau.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports ainsi qu'à M. Louis-Charles Thouin, député de Rousseau.

Adoptée.

2022-207

**7.203 OFFRE DE SERVICE DE MARINDUSTRIEL POUR LA FOURNITURE D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA STATION D'ÉGOUT SANITAIRE**

Il est proposé par M. Serge Rivest,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Marindustriel et d'autoriser une dépense de 54 294 \$ (montant avant taxes) pour l'acquisition d'une génératrice pour la station d'égout sanitaire. Les fonds seront pris dans le surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-208

**7.204 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA SIGNALISATION SUR LE RANG MONTCALM**

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur le rang Montcalm est un enjeu important pour les citoyennes et citoyens du Domaine Massé;

CONSIDÉRANT QU' il est difficile pour les citoyennes et citoyens de ce secteur de rejoindre la circulation du rang Montcalm à part de la rue du Domaine Massé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et unanimement résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports d'ajouter un panneau annonçant la présence du Domaine Massé pour sensibiliser les automobilistes.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports ainsi qu'à M. Louis-Charles Thouin, député de Rousseau.

Adoptée.

2022-209

**7.205 OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE**

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Nordikeau et d'autoriser une dépense mensuelle de 2 245 \$ (avant taxes) pour le réseau d'égout et de 505 \$ (avant taxes) pour le réseau d'aqueduc.

Adoptée.

**2022-210**      **7.206 OFFRE DE SERVICE DE DCA COMPTABLE – DIVERS MANDATS**

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement ce qui suit :

Que le conseil municipal mandate DCA Comptable professionnel agréé inc. pour l'audit du rapport financier ainsi que du coût net et du tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 et que le conseil municipal autorise une dépense de 15 600 \$ (montant avant taxes).

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de DCA Comptable professionnel agréé inc. pour de l'assistance à la mise à jour de la comptabilité à taux horaires et autorise une dépense de 3 000 \$ (montant avant taxes).

Adoptée.

**2022-211**      **7.207 REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

CONSIDÉRANT QUE      la Municipalité de Saint-Liguori a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE      le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE      les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE      les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE      le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE      la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE      le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE      si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois

excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement ce qui suit :

Que le conseil de Saint-Liguori approuve les dépenses d'un montant de 21 942 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

2022-212

**7.208 REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE – CIRCONSCRIPTION DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT QUE la Constitution du Canada impose un examen des limites des circonscriptions après chaque recensement décennal afin de refléter les changements et les mouvements de la population du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel processus de redécoupage fédéral a commencé en octobre 2021 et qu'il est mené par des commissions qui travaillent à établir les limites des circonscriptions;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a déposé une proposition qui exclut les municipalités de Saint-Calixte, de Saint-Liguori et de Sainte-Marie-Salomé de la circonscription électorale actuelle, tous membres de la Municipalité régionale de comté de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE les Montcalmois sont une population homogène, que ces citoyens ont des aspirations communes fortes et qu'ils sont derrière un groupe d'élus dynamiques et unis;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles limites territoriales proposées de la circonscription de Montcalm auront pour effet de diluer cette vision commune en plus de briser la solidarité des élus dans les enjeux fédéraux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et unanimement résolu :

De demander à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec que la circonscription de Montcalm comprenne minimalement l'ensemble des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

Adoptée.

**2022-213**      **7.211 OFFRE DE SERVICE DES SERVICES EXP – ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE D'AQUEDUC**

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de service des services EXP et autorise une dépense de 5 400 \$ (montant avant taxes) pour de l'accompagnement pour le dépôt d'une demande de subvention pour la réfection de la station de pompage d'aqueduc. Les fonds seront pris dans le surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

**2022-214**      **7.213 ACCORD DU FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF RELATIVEMENT À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE PISTE MULTIFONCTION À SAINT-LIGUORI**

CONSIDÉRANT QUE      la Municipalité a reçu une confirmation de l'acceptabilité de son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et unanimement résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise M. Simon Franche, directeur général, à procéder à la signature de l'entente

Que la Municipalité de Saint-Liguori puisse confirmer qu'elle répond à toutes les exigences de l'accord du Fonds pour le transport actif canadien et que le directeur général puisse être autorisé à exécuter l'accord au nom de la Municipalité de Saint-Liguori.

Adoptée.

**2022-215**      **7.214 DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 – RÉFECTION DU RANG LÉPINE – LIBÉRATION FINALE**

CONSIDÉRANT QUE      la Municipalité a reçu la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, M. Patrick Charron, d'Isomax conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 51 182,84 \$ (montant avant taxes) à Excavation Normand Majeau inc.,

tel que prévu au décompte progressif #4 pour les travaux de réfection du rang Lépine.

Adoptée.

2022-216

**7.215 OFFRE DE SERVICE DE GBI POUR LA CONCEPTION DE PLAN ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU RANG RIVIÈRE ROUGE ET DE LA PETITE NORAIE**

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de GBI pour la conception des plans et devis pour la réfection du rang Rivière Rouge et du rang de la Petite Noraie et d'autoriser une dépense de 29 800 \$ (montant avant taxes). Les fonds seront pris dans le surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

**7.217 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-463 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES**

Un avis de motion est donné par M. Jean Bourgeois pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2022-463 intitulé « Règlement relatif au programme d'aide financière pour l'achat de composteurs domestiques ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

2022-217

**7.219 AUTORISATION AU CPE TIRELOU POUR LA MISE EN PLACE D'UN TROTTOIR SUR LE LOT 4 372 129 – TERRAIN DES LOISIRS**

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et unanimement résolu ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise le CPE Tirelou à procéder à la construction d'un trottoir sur le terrain de la Municipalité limitrophe au CPE (ligne arrière du lot) d'une largeur d'environ 2 mètres et sur la longueur requise par le CPE Tirelou;

Que le CPE Tirelou assume l'ensemble des frais relié à la construction et l'entretien de ce trottoir;

Que la Municipalité de Saint-Liguori autorise le CPE Tirelou à notarier une servitude en faveur du CPE Tirelou pour la construction, l'entretien et l'utilisation de ce trottoir.

Adoptée.

2022-218

**7.221 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS D'ARCHIVES LANAUDIÈRE**

Il est proposé M. Sylvain Loyer,

et résolu unanimement :

De nommer M. Serge Rivest comme représentant de la Municipalité de Saint-Liguori à Archives Lanaudière.

De transmettre la présente résolution à Archives Lanaudière.

Adoptée.

2022-219

**7.223 OFFRE DE SERVICE DE POMPE VILLEMAIRE POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE SUBMERSIBLE – JEUX D'EAU**

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de Pompe Villemaire pour l'installation et la mise en place d'une pompe submersible pour les jeux d'eau du terrain des loisirs et d'autoriser une dépense de 10 025 \$ (montant avant taxes). Les fonds seront pris dans le surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-220

**7.225 DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 RÉFECTION DE LA RUE ALPHONSE-GRENIER CONSTRUCTION MOKA – LIBÉRATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de paiement de Parallèle 54 pour le décompte progressif #4;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif #4 et d'autoriser un paiement de 75 185,85 \$ (montant avant taxes) à Construction Moka. La dépense sera affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ). Les frais excédentaires proviendront du surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

**8. VARIA**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le président d'assemblée répond aux questions des citoyens pour cette séance.

2022-221

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 53)

Adoptée.

**Les résolutions numéros 2022-199 à 2022-221 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.**

---

Ghislaine Pomerleau, mairesse

---

Simon Franche, directeur général  
et greffier-trésorier